

République Française - Département de la Haute-Savoie –
Arrondissement de Bonneville
MAIRIE DE FAUCIGNY
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2021

Le deux mars deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Alain PERNOLLET, Franck BOUZEREAU, Janine COSTA, Jean-François BIT, Pascal CARME, Patrick CARON, Christine COURTY-DECROUX, Blandine JOLIVET, Julien JOLIVET, Sandra OBERSON, Anthony PELLET, formant la majorité des membres en exercice
ABSENTS EXCUSÉS : Fabrice GRISLAIN, Sonia FRAISSINOUS, Jérôme ZUNDEL

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN exercice : 15 – Présents : 12 – Votant : 12

DATE DE LA CONVOCATION 24 février 2021

Monsieur Anthony PELLET a été désigné secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2020.

DECLARE que les comptes de gestion relatifs au Budget Principal et au Budget Ferme Maurice dressés, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE et ARRETE le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2020 avec les résultats suivants :
Fonctionnement : dépenses 526 770.14 € recettes : 704 909.90 €
Investissement : dépenses 211 654.98 € Recettes 295 037.03 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé ainsi

Compte 110 Report à nouveau	1 223 368.21 €
Compte 1068 Réserves	52 316.21 €

VOTE et ARRETE le compte administratif du Budget Ferme Maurice de l'exercice 2020 avec les résultats suivants :

Fonctionnement : dépenses 64 193.56 € Recettes : 82 633.39 €
Investissement : dépenses 40 191.25 € Recettes 36 323.90 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé ainsi

Compte 110 Report à nouveau	58 953.09 €
Compte 1068 Réserves	3 867.35 €

APPROUVE la convention à intervenir entre le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe et la commune pour la petite maintenance et les mesures des poteaux incendie communaux et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et à effectuer toutes les démarches s'y afférent.

DIT que les factures de la cantine et de la garderie périscolaire seront établies en fonction du quotient familial connu par les services administratifs communaux **au 1^{er} jour du mois concerné.**

DECIDE qu'à compter du 1^{er} avril 2021 les charges de chauffage du logement de fonction de l'agent technique communal seront supprimées.

DECIDE la création d'un emploi d'agent d'animation à temps non complet, soit 24/35^{ème} pendant les semaines d'école et pour assurer les tâches d'animation des temps d'accueil périscolaires, de préparation et mise en place du repas de midi et d'entretien de bâtiments communaux et de leurs abords

Questions Diverses

Dans le cadre de l'installation de la fibre Monsieur Alain PERNOLLET indique que suite à l'appel d'offre lancé pour plusieurs communes dont Faucigny par le SYANE, une étude de faisabilité sera effectuée par les entreprises retenues au cours du 2^{ème} semestre 2021. Un échéancier sera transmis par la suite pour les différentes étapes de la mise en place.

Il propose de définir une date pour l'organisation d'une journée propreté.

Il indique qu'en matière de ressources humaines deux documents sont en cours d'élaboration :

- Les lignes directrices de gestion des ressources humaines qui s'appliquera jusqu'en 2026
- Le règlement de formation

Il ajoute qu'une politique d'actions sociales pourrait être mise en place dans l'année.

Monsieur Patrick CARON signale qu'il s'est rendu à la réunion du conseil d'école des Crys et que l'effectif des enfants scolarisés en maternelle et en forte hausse, 122 élèves sont inscrits pour la rentrée prochaine.

Madame Janine COSTA indique que les parterres de végétation aux abords de l'Eglise seront rafraichis avec plantations d'arbustes ou vivaces.

Anthony PELLET
Secrétaire de séance



Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ
Maire

